

Délibération n° CM-2020-02-002

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo

L'an deux mille vingt, le jeudi 6 février 2020 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Malo, sous la Présidence de M. Claude RENOULT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 31 janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2020

Membres présents: M. Claude RENOULT, Mme Michèle LOMBARDIE, M. Jean-Michel LE PENNEC, M. Patrick CHARPY, M. Jean BORIES, M. Jean COUDRAY, Mme Claire GUINEMER, Mme Marie-Françoise HURAULT-JUGUET, M. Jacques BENARD, M. Guillaume LOISEAU, Mme Evelyne HERVE-RENOULT, M. Jacques HUCHET, Mme Evelyne BLANC, Mme Michelle REDOUTE, Mme Véronique FLEAU, Mme Isabelle GAULTIER DE SAINT-JORES, Mme Sylvie LE VERGER, Mme Claire PINEL, M. Yves ALLAIRE, Mme Isabelle HERVE, M. Christophe HERY, Mme Caroline DESQUESSES, Mme Valérie SCHWAB, M. Pablo NAKHLE-CERRUTI, M. Romain LEMARIE, Mme Alexandrine PICARD, Mme Laurence LE GUILLERM, Mme Michèle LE TALLEC, Mme Christine HERVE, M. Joel MARTINI, M. Pierre SITE, M. Stéphane PERRIN, M. Patrick LEFEBVRE-DUPUY, Mme Marie-Christine LE HERISSE, M. Serge BESSEICHE, M. Gilles LURTON, Mme Anne LE GAGNE, M. Nicolas BELLOIR

Absent: Mme Corinne DERAT-CARRIERE

Pouvoirs :

Mme Nathalie LEVILLAIN à Mme Evelyne HERVE-RENOULT Mme Léa MILLET à M. Jean COUDRAY M. Yann DELAVAUD à Mme Isabelle GAULTIER DE SAINT-JORES M. Kévin GUIHARD à Mme Michelle REDOUTE

Secrétaire de séance : Alexandrine PICARD



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

2 - BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur: Monsieur LE PENNEC

Le vote du budget primitif est **l'acte majeur** par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Le budget 2020 se situera dans la continuité par rapport aux décisions financières prises depuis 2014 par la municipalité. Il s'inscrit en effet dans un contexte qui reste globalement très contraint et dans une stratégie financière de mandat qui a été élaborée au fil de décisions successives tout au long des années 2014 à 2019.

La ville s'inscrit dans le respect du contrat de Cahors qu'elle a signé en juin 2018, ce qui lui permet de bénéficier de subventions bonifiées de l'Etat.

Malgré ces contraintes, les politiques de développement de la Ville sont ambitieuses et incarnées par des projets structurants tels que :

- Le Musée d'Histoire Maritime.
- Les opérations d'aménagement urbain (Hippodrome, voie portuaire, Aristide Briand…).
- La voirie (boulevard des Déportés, avenue de La Varde, pont du Pertuis...)
- Les travaux dans les écoles dont le groupe scolaire PJ Hélias.
- Les travaux dans les équipements sportifs (Stade de Marville, études pour le complexe Henri Lemarié).
- Les travaux de mise en accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments.

Au-delà des obligations réglementaires, les scenarios d'équilibre budgétaire ont toujours privilégié la nécessité d'un niveau d'épargne brute important permettant d'investir en faveur de l'attractivité de notre territoire, tout en disposant d'une capacité de désendettement maîtrisée, garante de la solvabilité financière de la Ville.

Il convient donc de continuer la maitrise des charges de fonctionnement afin de préserver l'épargne indispensable à la réalisation des projets d'investissements, sans augmenter la fiscalité depuis le début du mandat.

Ainsi, la municipalité poursuit sans relâche ses efforts de gestion. Cela passe par la mise en œuvre de nouvelles mutualisations et de partenariats, la maîtrise des dépenses à travers de nouvelles économies de gestion, une évaluation systématique des politiques publiques et la sollicitation de subventions auprès de l'ensemble des partenaires.

Le budget 2020 doit permettre de mettre en œuvre les orientations de la municipalité présentées lors du débat d'orientations budgétaires tout en maîtrisant sa situation financière..

Le rapport ci-dessous détaille très précisément le projet de budget 2020.



Le Budget Primitif 2020 se compose du budget principal et de cinq budgets annexes.

Globalement, tous budgets et toutes sections confondus, les dépenses progressent de 9,7 % en prenant en compte les restes à réaliser 2019.

Section	Budget	BP 2019	BP 2020	Taux d'évolution
Fonctionne	ment	85 011 611,55 €	88 903 147,03 €	4,6%
	Budget Principal Ville	73 642 403,00 €	74 942 882,00 €	1,8%
	Budget ZAC	6 947 217,00 €	9 104 620,00 €	31,1%
	Budget Port	2 974 348,71 €	3 288 699,75€	10,6%
	Budget Régie ZI	896 642,84 €	728 974,28 €	-18,7%
	Budget Campings	551 000,00€	298 800,00 €	-45,8%
	Budget PGL		539 171,00 €	
Investisser	ment	63 856 408,42 €	74 436 403,57 €	16,6%
	Budget Principal Ville	53 755 263,73 €	60 923 126,90 €	13,3%
	Budget ZAC	8 258 308,23 €	11 176 548,72€	35,3%
	Budget Port	1 556 707,22 €	1 751 702,74 €	12,5%
	Budget Régie Zl	249 349,76 €	189 044,25€	-24,2%
	Budget Campings	36 779,48 €	27 630,96 €	-24,9%
	Budget PGL		368 350,00 €	
Total toute	s sections	148 868 019,97 €	163 339 550,60 €	9,7%



BUDGET PRINCIPAL

Le volume total du budget principal s'élève à 135 866 008,90 € (dont 10 545 153,90 € de restes à réaliser de 2019 sur 2020), répartis comme suit :

Budget principal	BP 2019	BP 2020	Evolution
Section de fonctionnement	73 642 403,00 €	74 942 882,00 €	+ 1,8 %
Section d'investissement	44 431 272,00 €	50 377 973,00 €	+ 13,4 %
Restes à réaliser (RAR)	9 323 991,73 €	10 545 153,90 €	+ 13,1 %
Section d'investissement avec les RAR	53 755 263,73 €	60 923 126,90 €	+ 13,3 %
Total	127 397 666,73 €	135 866 008,90 €	+ 6,6 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement - budget principal	BP 2019	BP 2020	Evolution en %	Poids en % 2020
Atténuations de charges	48 000 €	141 900 €	n.s.	0,2%
Produits des services et du domaine	7 248 743 €	6 933 383 €	-4,4%	9,3%
Impôts et taxes	51 707 200€	52 679 000 €	1,9%	70,3%
Dotations, subventions et participations	13 467 510 €	13 572 910 €	0,8%	18,1%
Autres produits de gestion courante	780 350 €	968 939 €	24,2%	1,3%
Recettes de fonctionnement courantes	73 251 803 €	74 296 132 €	1,4%	99,1%
Produits financiers	5 800 €	7 950 €	37,1%	0,0%
Produits exceptionnels	200 300 €	69 300 €	-65,4%	0,1%
Reprise sur provisions	- €	- €	-	0,0%
Recettes réelles de fonctionnement	73 457 903 €	74 373 382 €	1,2%	99,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	184 500 €	569 500 €	208,7%	0,8%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	73 642 403 €	74 942 882 €	1,8%	100,0%

Globalement, les recettes de fonctionnement augmentent de 1,8 % (- 1,6 % en 2019). Les recettes de fonctionnement courantes progressent de 1,4 % alors que les recettes exceptionnelles sont en forte baisse.

1.1. <u>La fiscalité (chapitre 73 : 52 679 000 €)</u>

Ce poste, en hausse de 1,2 %, comprend 3 subdivisions :



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

- La fiscalité directe communale (67 %) qui progresse de 2,3 %

- La fiscalité indirecte communale (13 %) qui augmente de 5,9 %
- Les dotations versées par l'agglomération (20 %) qui diminuent de 1,7 %

1.1.1. La fiscalité directe

Les taux demeurent au même niveau qu'en 2019 et n'ont pas augmenté depuis 2014 :

- Taxe d'habitation : 18,81 %
- Taxe sur le foncier bâti : 26,13 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 41,80 %

Le produit prévu pour chacune des taxes est le suivant :

Taxes	BP 2019	BP 2020	Evolution en €	Evolution en %
Taxe d'habitation	14 600 000	14 930 000	+ 330 000	+ 2,3 %
Taxe sur le foncier bâti	19 260 000	19 713 000	+ 453 000	+ 2,4 %
Taxe sur le foncier non bâti	205 000	197 000	- 8 000	- 3,9 %
TOTAL	34 065 000	34 840 000	+ 775 000	+ 2,3 %

Le produit des trois taxes est calculé en prenant en compte les bases définitives 2019 et les hypothèses d'évolution suivantes :

- Revalorisation forfaitaire des bases: + 1,2 % pour le foncier bâti et les résidences secondaires assujetties à la taxe d'habitation, + 0,9 % pour les résidences principales assujetties à la taxe d'habitation.
- Variation physique des bases (fondée sur l'évolution moyenne des bases des dernières années et des éléments prévisibles pour 2020): stabilité pour la taxe d'habitation et + 1,1 % pour la taxe sur le foncier bâti.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sa compensation par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti n'interviendra qu'à compter de 2021.

1.1.2. La fiscalité indirecte

Elle se décompose comme suit :

Taxes	BP 2019	BP 2020	évolution
7333 - Taxes funéraires	20 000 €	20 000 €	0,0%
7336 - Droits de place	432 700 €	432 500 €	0,0%
7338 - Autres taxes	38 500 €	38 500 €	0,0%
7351 - Taxe sur la conso finale d'électricité	1 220 000 €	1 200 000 €	-1,6%
7364 - Prélèv. sur prod. des jeux	1 160 000 €	1 270 000 €	9,5%
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	250 000 €	250 000€	0,0%
7381 - Taxe addit. drts de mutation	3 500 000 €	3 800 000 €	8,6%
Total fiscalité indirecte	6 621 200 €	7 011 000 €	5,9%

Les prévisions progressent grâce à l'augmentation des droits de mutation, conformément au



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

niveau des réalisations constatées ces dernières années. On note également une légère baisse de la taxe sur l'électricité (dont le montant varie en fonction de la consommation d'électricité) et une nette reprise du prélèvement sur le produit des jeux qui provient pour l'essentiel du casino.

1.1.3. <u>Les dotations provenant de l'intercommunalité</u>

L'attribution de compensation versée par Saint-Malo Agglomération devrait passer de 9 883 000 € en 2019 à 9 700 000 € en 2020 en prenant en compte les derniers montants arrêtés ainsi que le transfert 2020 de la compétence « politique de la ville ».

Ces chiffres sont provisoires et seront mis à jour en décision modificative suite à l'adoption du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

La dotation de solidarité communautaire est prévue pour un montant de 1 088 000 € comme en 2019.

1.2. <u>Les dotations, subventions et participations</u> (chapitre 74 : 13 572 910 €)

Pour 2020, compte tenu des hypothèses retenues, ce chapitre progresse de 0,8 %.

Dotations	BP 2019	BP 2020	Evolution en €
Dotation forfaitaire	8 430 000 €	8 470 000 €	40 000 €
Dotation de solidarité urbaine	1 480 000 €	1 500 000 €	20 000 €
Dotation nationale de péréquation	1 270 000 €	1 270 000 €	- €
Sous-total Dotation globale de fonctionnement	11 180 000 €	11 240 000 €	60 000 €
Compens. perte de taxe addit. droits mutations	8 000 €	8 000 €	- €
Attributions Fonds départ. taxe professionnelle	10 000 €	- €	- 10 000€
Etat - Compens.exon. des taxes foncières	100 000 €	110 000 €	10 000 €
Etat - Compens.exon. des taxes d'habitation	1 460 000 €	1 572 000 €	112 000 €
Sous-total compensations fiscales	1 578 000 €	1 690 000 €	112 000 €
DGF des permanents syndicaux	50 000 €	50 000 €	- €
FCTVA	20 000 €	30 000 €	10 000 €
Dotation spéciale au titre instituteurs	2 800 €	2 800 €	- €
Emplois d'avenir	- €	- €	- €
Subventions département	190 000 €	175 000 €	- 15 000 €
Subventions SMA	- €	- €	- €
Subventions autres organismes	376 300 €	302 600 €	- 73 700 €
Dotation de recensement	10 000 €	9 700 €	- 300€
Dotation pour les titres sécurisés	44 500 €	45 000 €	500€
Autres dotations et participations	15 910 €	27 810 €	11 900 €
Total dotations, subventions et participations	13 467 510 €	13 572 910 €	105 400 €

Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

- La baisse des subventions des autres organismes provient des subventions de



Rinche le : 7 levrier 2020 Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

l'ANAH dans le cadre du programme Action Cœur de Ville qui sont moins importantes que l'année dernière (- 73 000 €).

- Les compensations fiscales augmentent grâce à la compensation de taxe d'habitation tandis que les autres compensations sont plutôt stables.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait légèrement progresser sous réserve de l'éligibilité de la ville à la dotation de solidarité urbaine.

Pour rappel, la DGF est constituée d'une dotation forfaitaire et de dotations de péréquation :

- La dotation forfaire, estimée à 8 470 000 €, est calculée en reprenant la dotation de l'année précédente à laquelle on applique les évolutions suivantes :
 - o Une part dynamique en fonction de l'évolution de la population.
 - Un système d'écrêtement ou une garantie de non baisse suivant la situation dans laquelle se trouve la commune.
- Les dotations de péréquation de la DGF perçues par la Ville sont les suivantes :
 - La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.
 - La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Son montant global sera abondé de 90 millions d'euros supplémentaires en 2020 au niveau national. Le dispositif adopté en 2016 a réduit le nombre de communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU. Ces communes sont classées en fonction d'un indice synthétique dont la pondération des différents critères (APL, revenu/habitant, logements sociaux et potentiel fiscal/habitant) a été revue par la loi de finances pour 2017, ce qui joue en défaveur de la Ville qui est classée au 680ème rang sur 688 communes éligibles en 2019.

Le risque demeure important qu'elle sorte du dispositif en 2020 ou les années suivantes.

1.3. Les produits des services et autres produits de fonctionnement courant

1.3.1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 6 933 383 €)

Ils se décomposent comme suit :



Affiché le : 7 février 2020 Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

Article	BP 2019	BP 2020	Evolution en €
70311 - Concessions dans les cimetières	200 000 €	165 000 €	-35 000 €
70312 - Redevances funéraires	9 100 €	9 100 €	0€
70321 - Droits de station. & locat voie publ.	2 000 €	21 140 €	19 140 €
70322 - Dts station. & locat. port. & fluvial	42 640 €	25 500 €	-17 140 €
70323 - Redevances d'occup. dom. publ. communal	141 147 €	137 778 €	-3 369 €
70328 - Autres droits de stationnement et de location	703 000 €	720 000 €	17 000 €
70383 - Redevance de stationnement	1 322 000 €	1 570 000 €	248 000 €
70384 - Forfait de post-stationnement	325 000 €	375 000 €	50 000 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	186 683 €	217 225 €	30 542 €
704 - Travaux	1 500 €	1 500 €	0€
7062 - Redev. et droits des services culturels	446 750 €	345 050 €	-101 700 €
70631 - Redev. et droits des services sportifs	526 000 €	292 000 €	-234 000 €
70632 - Redev. et droits des services de loisirs	12 100 €	10 000 €	-2 100 €
7067 - Redev. & dts des services- péri-scolaires et d'enseignement	1 586 920 €	1 637 220 €	50 300 €
70688 - Autres prestations de services	300 843 €	25 000 €	-275 843 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	17 300 €	20 300 €	3 000 €
70841 - Personnel mis à disposition des budgets annexes, régie munic. et CCAS	577 000 €	577 000 €	0€
70846 - Personnel mis à disposition à l'EPCI	163 500 €	163 500 €	0€
70848 - Aux autres organismes	102 000 €	102 000 €	0€
70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes & régies municipales	336 000 €	331 930 €	-4 070 €
70873 - Remboursement de frais par les CCAS	77 210 €	66 240 €	-10 970 €
70876 - Remboursement de frais par l'EPCI	95 850 €	62 800 €	-33 050 €
70878 - Par d'autres redevables	26 300 €	28 500 €	2 200 €
7088 - Autres produits d'activités annexes	47 900 €	29 600 €	-18 300 €
Total produit des services et du domaine	7 248 743 €	6 933 383 €	- 315 360 €

On peut ainsi souligner, dans cette catégorie, les recettes suivantes :

- 165 000 € au titre des concessions des cimetières ou columbariums (- 35 000 € afin de rapprocher les prévisions des réalisations).
- 720 000 € au titre de la redevance fixe d'occupation du domaine public des parcs de stationnement en enclos (+ 17 000 €)
- 1 322 000 € pour les redevances de stationnement (+ 248 000 €).
- 375 000 € pour le forfait de post-stationnement (+ 50 000 €).
- Les droits d'entrées ou inscriptions relatifs aux services culturels : 345 050 €
 - o dont 191 000 € au titre des inscriptions ou participations des communes au fonctionnement du conservatoire (+ 21 000 €),
 - dont 67 000 € au titre des droits d'entrées dans les musées (- 121 000 € en raison de la fermeture des musées du château et de la tour Solidor),
 - dont 55 000 € au titre des droits d'inscription à la Grande Passerelle.
- Les droits d'entrée ou d'usage d'équipements sportifs : 292 000 €



Affiche le : 7 fevrier 2020
Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020
Reçu Préfecture le : 7 février 2020
Identifiant de télétransmission :
035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

 ○ Piscine: 90 000 € (- 240 000 € en raison de la fermeture de la piscine du Nave)

o Salles de sports : 152 500 €

Equipements de plein air : 49 500 €

- Les participations des familles pour la restauration scolaire (1 298 000 €) et pour l'accueil de loisirs (336 000 €).
- Les recettes liées aux mutualisations des services ou à la création de services communs : 163 500 € provenant de Saint-Malo Agglomération au titre des agents mutualisés ou mis à disposition et 577 000 € correspondant aux agents mutualisés exerçant des fonctions support pour le CCAS.
- 331 930 € au titre des écritures inter-budgets : refacturation aux budgets annexes des frais d'administration générale (295 830 €), remboursement des charges de personnel affecté aux budgets annexes (29 000 €) et facturation de charges à caractère général (7 100 €).
- Remboursements de frais par le CCAS : 66 240 € (carburants, entretien des espaces verts, des bâtiments, des véhicules, produits d'entretien...)
- Remboursements de frais par SMA : 62 800 € notamment pour le broyage des déchets verts (55 000 €).

Il convient également de signaler que, jusqu'en 2019, l'ensemble des participations financières versées par l'hôpital dans le cadre de la convention d'occupation et d'utilisation de la restauration étaient imputées sur le compte 70688. Suite à l'avenant adopté lors du conseil municipal du 12 décembre dernier, les participations relatives au remboursement des emprunts et des équipements sont imputées en section d'investissement. Seule reste en fonctionnement la redevance d'occupation des locaux mais sur le chapitre 75.

1.3.2. Les autres produits de fonctionnement courant (chapitre 75 : 968 939 €)

Ils comportent principalement les loyers (566 545 €) et les récupérations de charges sur des biens communaux.

La ville percevra à compter de 2020 une redevance du délégataire des campings (part fixe de 100 000 € + part variable).

Parmi les produits divers de gestion courante, on retrouve les refacturations auprès des concessionnaires (remise en état des tranchées pour 45 000 €) et la redevance d'occupation des locaux payée par l'hôpital (47 000 €).

Article	BP 2019	BP 2020	Evolution en €
Revenus des immeubles	576 522 €	566 545 €	-9 977 €
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		100 000 €	100 000 €
Redevances sur l'énergie hydraulique	28 300 €	21 000 €	-7 300 €
Produits divers de gestion courante	175 528 €	281 394 €	105 866 €
Total chapitre 75	780 350 €	968 939 €	188 589 €



1.3.3. Les autres recettes (chapitres 042, 76, 77 et 78)

Sont inscrites au chapitre 042 les recettes suivantes : 460 000 € de neutralisation des charges à répartir sur plusieurs exercices, 75 000 € pour les travaux réalisés en régie et une recette de 34 500 € pour l'amortissement de subventions d'équipement.

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) sont évaluées à 69 300 €, parmi lesquelles figurent notamment la revente de certificats d'économie d'énergie (35 000 €) et les indemnités d'assurance (17 000 €).

Enfin, le chapitre 76 correspond aux produits financiers qui sont évalués à 7 950 €.



2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme les recettes, les dépenses totales de fonctionnement augmentent de 1,8 % par rapport au BP 2019. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en hausse de 1,7 %.

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution en %	Poids en %
Charges à caractère général	16 536 359 €	17 481 805€	5,7%	23,3%
Charges de personnel	35 981 880 €	36 414 000 €	1,2%	48,6%
Autres charges de gestion courante	10 202 886 €	10 042 706 €	-1,6%	13,4%
Dépenses de fonctionnement courantes	62 721 125 €	63 938 511 €	1,9%	85,3%
Atténuéations de produits	31 500 €	48 500 €	54,0%	0,1%
Charges financières	1 340 800 €	1 032 000 €	-23,0%	1,4%
Charges exceptionnelles	174 650 €	290 258 €	66,2%	0,4%
Dotations aux provisions	400 000 €	469 000 €	17,3%	0,6%
Dépenses imprévues	50 000 €	50 000 €	0,0%	0,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	64 718 075 €	65 828 269 €	1,7%	87,8%
Virement à la section d'investissement	6 174 328 €	6 300 313 €	2,0%	8,4%
Dotations aux amortissements	2 750 000 €	2 814 300 €	2,3%	3,8%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	73 642 403 €	74 942 882 €	1,8%	100,0%

Périmètre du contrat de Cahors

La ville a signé avec l'état un contrat dit de Cahors relatif à la maitrise des dépenses publiques. Ce contrat précise les montants plafonds de dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser pour les années 2018, 2019 et 2020.

Le périmètre des dépenses prises en compte dans le contrat est légèrement différent de la présentation budgétaire :

Chapitre	BP 2020
Charges à caractère général	17 481 805 €
Charges de personnel	36 414 000 €
Autres charges de gestion courante	10 042 706 €
Charges financières	1 032 000 €
Charges exceptionnelles	290 258 €
Atténuations de charges	-141 900 €
Périmètre du contrat de Cahors	65 118 869 €

Le niveau des dépenses prises en compte atteint ainsi 65 118 869 €, soit 160 248 € audessus du plafond inscrit dans le contrat (64 958 621 €).



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

Cependant, des discussions sont en cours avec les services de l'Etat pour « neutraliser » un certain nombre de dépenses exceptionnelles qui sont propres à l'exercice 2020 comme l'assurance dommages-ouvrage du musée d'histoire maritime ou encore la transat Québec-Saint-Malo.

Si ces dérogations sont acceptées par l'Etat, les dépenses du périmètre s'élèveront à 64 421 369 €, soit **537 252** € en dessous du plafond.

2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011 : 17 481 805 €)

Ce chapitre retrace les crédits alloués aux directions de la Ville pour leur fonctionnement quotidien. Ces dépenses augmentent de 5,7 % par rapport au BP 2019 (+ 945 446 €).

Deux éléments viennent expliquer cette évolution : l'assurance dommages-ouvrage du musée d'histoire maritime (estimée à 460 000 €) et la transat Québec / Saint-Malo (237 500 €).

A périmètre constant, les charges à caractère général sont en hausse de 1,5 %.

Les postes de dépenses les plus importants sont :

- Les fluides : 2 650 665 € dont 1 705 485 € pour l'électricité, 526 520 € pour le gaz et 418 660 € pour l'eau.
- Les contrats de prestations de service : 2 574 325 € (dont le contrat de restauration scolaire pour 1 361 000 €, la rémunération du délégataire du stationnement sur voirie, les contrats de vérification de conformité des installations, le gardiennage...)
- Les petites fournitures, pièces détachées...: 1 158 530 €
- L'entretien des espaces verts : 1 147 884 €
- Les locations immobilières : 1 075 430 € (dont 461 000 € pour la redevance domaniale des parkings en enclos)
- Les contrats de maintenance : 1 044 064 €
- Les assurances : 750 992 €
- Les frais de nettoyage des locaux : 582 600 €
- L'entretien de la voirie et des réseaux : 577 920 €
- Les combustibles et carburants : 438 800 €

2.2. Les charges de personnel (chapitre 012 : 36 414 000 €)

Le crédit total affecté aux charges de personnel atteint 36 414 000 €, en progression de 1,2 % par rapport aux prévisions 2019 et de 0,2 % à périmètre constant (hors assurance du



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

personnel).

Ce chiffre prend en compte l'application des mesures mécaniques (glissement vieillesse technicité) et les effets de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (+ 180 000 €).

La ville a fait le choix d'adhérer à une assurance pour son personnel (dont le coût est évalué à 360 000 €, soit 1 % de la masse salariale) alors qu'actuellement, elle est son propre assureur.

Le travail de modernisation et d'optimisation de la gestion des ressources humaines entamé ces dernières années continue avec un ajustement au mieux des effectifs : les recrutements et remplacements proposés en 2020 ont fait l'objet d'une analyse des besoins en concertation avec chacune des directions et en retravaillant l'organigramme de la collectivité.

Par ailleurs, l'ouverture du complexe AquaMalo et la fermeture concomitante de la piscine du Naye a fait l'objet d'une démarche d'accompagnement au reclassement des agents au sein des services de la ville durant toute l'année 2019, ce qui permet ainsi de ne pas supporter en 2020 le coût du maintien en surnombre des agents concernés.

2.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 10 042 706 €)

Ce chapitre, d'un montant total de 10 042 706 €, connait une baisse 1,6 % (- 160 180 €) par rapport au BP 2019.

2.3.1. Les indemnités des élus

Ce poste comprenant les indemnités, les cotisations sociales, les formations et frais de mission des élus s'élève à 515 800 € en 2020 et est en hausse de 1,1 % par rapport à 2019, notamment en vue de l'acquisition d'écharpes et de cartes d'élus pour la nouvelle équipe municipale.

2.3.2. <u>Les subventions et dépenses diverses</u>

Article	BP 2019	BP 2020	Evolution en €	Evolution en %
6541 - Créances admises en non valeur	13 700 €	13 700 €	0€	0,0%
6542 - Créances éteintes	11 300 €	11 300 €	0€	0,0%
6558 - Autres contributions obligatoires	1 030 500 €	1 041 950 €	11 450 €	1,1%
657361 - Subvention Caisse des écoles	130 000 €	130 000 €	0€	0,0%
657362 - Subvention CCAS	3 273 000 €	3 273 000 €	0€	0,0%
6574 - Subv fonct. assoc & aut pers. drt privé	5 224 486 €	5 051 506 €	-172 980 €	-3,3%
658 - Charges diverses de gestion courante	9 900 €	5 450 €	-4 450€	-44,9%
Total	9 692 886 €	9 526 906 €	-165 980 €	-1,7%

Les autres contributions obligatoires comprennent principalement le forfait versé pour le fonctionnement des écoles privées.

Des subventions sont versées pour financer l'équilibre de certains services :



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

033-213302663-20200200-21043-1

La subvention d'équilibre au CCAS s'établit à 2 708 000 € (soit exactement le même montant qu'en 2019). A ce montant viennent s'ajouter, comme chaque année, 60 000 € au titre du reversement d'une partie des concessions des cimetières et une somme de 505 000 € au titre des subventions aux associations à caractère social. Au total, la subvention globale versée au CCAS est stable.

La subvention versée à la Caisse des Ecoles s'élève à 130 000 €.

Enfin, **les subventions aux associations** et organismes de droit privé seront maintenues en 2020 à périmètre constant. Elles s'élèvent à **5 051 506 €**, contre 5 224 486 € au BP 2019, la baisse des crédits s'expliquant par deux éléments :

- la subvention à Etonnants Voyageurs comprenait en 2019 une part exceptionnelle de 97 000 € pour la location d'une structure temporaire en raison des travaux du palais du grand large.
- les subventions du contrat de ville qui sont transférées à Saint-Malo Agglomération (86 000 €).

2.4. Les charges financières (Chapitre 66 : 1 032 000 €)

Les charges financières sont évaluées à 1 032 000 € contre 1 340 800 € au BP 2019, soit une baisse de 23 %.

Cette diminution s'explique par la faiblesse des taux d'intérêt, le désendettement opéré et une gestion dynamique de la dette.

Les charges financières se décomposent ainsi :

- Les intérêts des emprunts connus (950 000 €) ainsi qu'une provision pour variation des taux (50 000 €).
- Les intérêts de la ligne de trésorerie : 30 000 €
- Des commissions diverses : 20 000 €
- Les intérêts courus non échus : 18 000 €

2.5. Les charges exceptionnelles (Chapitre 67 : 290 258 €)

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 290 258 € dont 53 807 € pour les subventions exceptionnelles (notamment les aides aux projets éducatifs), 37 000 € de titres annulés sur exercices antérieurs et 31 000 € pour des bourses (notamment dans le cadre d'appels à projets culturels).

A partir de 2020, le Palais du Grand Large est intégré dans un budget annexe à part entière. Pour équilibrer sa section de fonctionnement, le budget principal doit lui verser une subvention qui constitue un mouvement interne à notre comptabilité.

Ainsi, une nouvelle charge exceptionnelle intervient : la subvention au budget annexe Palais du Grand Large qui s'élève à 161 171 € en 2020.

Les subventions du budget principal vers un budget annexe gérant un service public industriel et commercial ne sont autorités que dans les cas énumérés à l'article L2224-2 du



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

CGCT:

« 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

3° Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs. »

Le budget annexe Palais du Grand Large, créée à compter du 1^{er} janvier 2020, supporte notamment les loyers du bail emphytéotique administratif (BEA) conclu avec la société Kendalia pour une durée de 25 ans et qui a permis de réaliser des travaux d'un montant total de plus de 11 millions d'euros.

Or, les recettes du budget annexe sont principalement constituées des redevances versées par le délégataire (350 000 € de part fixe + une part variable en fonction de son résultat) qui ne peuvent en aucun cas couvrir le loyer du BEA de 824 378 € sauf à ce que le délégataire pratique des prix tels que le PGL ne serait plus un équipement compétitif par rapport aux autres palais des congrès.

C'est pourquoi il convient de verser une subvention de fonctionnement de 161 171 € (en charge exceptionnelle) et une subvention d'équipement de 368 350 € (en investissement sur le chapitre 204) afin que le palais du grand large puisse fonctionner sans augmentation excessive des tarifs.

Plus les résultats du délégataire seront importants, plus les recettes du budget annexe augmenteront et permettront ainsi de réduire ce niveau de subventionnement.

Ces subventions sont à mettre en rapport avec l'augmentation du patrimoine de la ville. En effet, les loyers versés permettent de rembourser les travaux effectués.

2.6. Les dotations aux provisions (Chapitre 68 : 469 000 €)

Les dotations aux provisions comprennent la provision habituelle pour la Route du Rhum (400 000 €) et une provision pour contentieux (69 000 €).

2.7. Les opérations d'ordre (chapitre 023 et 042)

Ces opérations correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permettant d'assurer le financement des investissements.

Les dotations aux amortissements sont prévues pour un montant de 2 814 300 €.

Le virement à la section d'investissement atteint 6 300 312,75 € (6 174 327,75 € en 2019).

3. LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal au 1er janvier 2020 s'établit à 64 600 914 €, en



baisse de 1 672 585 € par rapport à l'année dernière.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours de la dette ainsi que la décomposition de l'annuité de la dette entre intérêts et remboursement du capital :

	Intérêts	Capital	Annuité	Encours
Situation au 01/01/2020	945 487 €	8 282 117 €	9 227 604 €	64 600 914 €
Situation au 01/01/2019	1 062 364 €	7 672 585 €	8 734 948 €	66 273 499 €
Situation au 01/01/2018	1 186 955€	7 732 632 €	8 919 588 €	66 995 070 €
Situation au 01/01/2017	1 303 550 €	7 776 880 €	9 080 430 €	67 166 771 €
Situation au 01/01/2016	1 439 397 €	7 698 811 €	9 138 208 €	67 993 781 €
Situation au 01/01/2015	1 700 979€	10 065 284 €	11 766 263 €	72 904 964 €

Source : état de la dette annexé au BP



SECTION D'INVESTISSEMENT

1. <u>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020</u>

Le montant des crédits d'investissement au budget primitif 2020 s'élève à 50 377 973 € (hors restes à réaliser).

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution	Poids en %
20 - Immobilisations incorporelles	4 530 550€	3 957 484 €	-12,6%	7,9%
21 - Immobilisations corporelles	4 027 297 €	3 450 580 €	-14,3%	6,8%
23 - Immobilisations en cours	16 081 370 €	22 309 250 €	38,7%	44,3%
204 - Subventions d'équipement versées	843 286 €	937 859 €	11,2%	1,9%
Dépenses d'équipement brut	25 482 503 €	30 655 173 €	20,3%	60,9%
020 - Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €	0,0%	0,2%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	224 000 €	14 000 €	n.s.	0,0%
13 - Subventions d'investissement (annulées)	14 009 €	5 400 €	n.s.	0,0%
16 - Emprunts	17 256 260 €	17 782 500 €	3,0%	35,3%
26 - Participations	- €	1 400 €	n.s.	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	50 000€	50 000 €	0,0%	0,1%
Dépenses réelles d'investissement	43 126 772 €	48 608 473 €	12,7%	96,5%
040 - Opér. d'ordre de transfert entre sections	184 500 €	569 500 €	208,7%	1,1%
041 - Opérations patrimoniales	1 120 000 €	1 200 000 €	7,1%	2,4%
001 - Résultat d'investissement reporté	- €	- €		0,0%
Total dépenses d'investissement (hors reports)	44 431 272 €	50 377 973 €	13,4%	100,0%

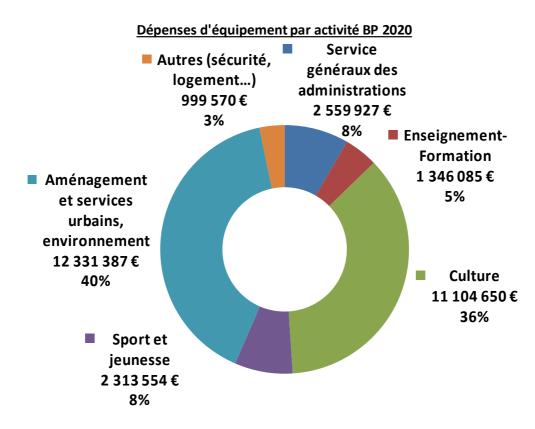
1.1. Les dépenses d'équipement brut

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses qui contribuent à accroître le patrimoine de la Ville. Les dépenses d'équipement (frais d'études, frais d'insertion des avis d'appels d'offres, acquisitions de matériels ou immobilières, travaux et subventions d'équipement) sont prévues pour 30 655 173 € sur le budget principal (25 482 503 € en 2019).



035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

Ces dépenses se répartissent comme suit, selon la nomenclature fonctionnelle comptable (affectation des dépenses par activité) :



Les principaux projets sont les suivants :

- Services généraux (fonction 0) : 2,6 M€ dont...
 - La poursuite du programme des travaux d'accessibilité : 800 000 €
 - Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments : 340 000 €
 - Le renouvellement récurrent des matériels informatiques et téléphoniques ainsi que l'acquisition de licences de logiciels : 292 454 €
 - Les travaux d'aménagement et d'entretien de l'hôtel de ville (dont les tableaux électriques et la transformation de l'ancien logement du gardien) : 210 000 €
 - L'aménagement des cimetières en zéro phyto : 200 000 €
 - L'attribution de compensation versée à SMA pour le renouvellement du réseau d'eau pluviale : 180 928 €
 - Le renouvellement des matériels et du mobilier des services : 74 300 €
 - La fin de la réfection des salles polyvalentes de la mairie de Paramé (dont un nouveau plafond coupe-feu) : 55 000 €



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020

Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

 La mise en sécurité électrique des établissements recevant du public (60 000 €), la mise en sécurité des paratonnerres (25 000 €), le remplacement d'alarmes intrusion (25 000 €) et l'achat de défibrillateurs (30 000 €).

- Sécurité et salubrité publiques (fonction 1) : 0,3 M€ dont...
 - o La rénovation des sanitaires publics Place Vauban : 120 000 €
 - o Travaux et études défense incendie : 75 000 €
 - o Postes de secours : 48 000 €
 - L'acquisition d'une fourgonnette et de deux quads pour la police municipale :
 32 000 €
 - o La poursuite de la mise en place de la vidéo-protection : 30 000 €
- Enseignement Formation (fonction 2): 1,3 M€ dont...
 - o Groupe scolaire P.J. Hélias (construction d'une salle d'activités) : 625 000 €
 - o Travaux divers dans les écoles (sécurité, faux plafonds, sol, éclairages, ravalement...) : 140 000 €
 - Travaux de menuiserie extérieure dans les écoles : 120 000 €
 - Contrat de chauffage dans les écoles : 76 685 €
 - Cuisine centrale et restaurants scolaires (matériels et mobiliers) : 75 600 €
 - Ecole élémentaire Rocabey (réfection de l'enrobé des cours) : 68 000 €
 - o Groupe scolaire à Saint-Ideuc (études) : 65 000 €
 - Plan informatique dans les écoles (34 650 €) et travaux de câblage informatique (49 600 €)
 - o Traitement acoustique dans les restaurants scolaires : 30 000 €
- Culture (fonction 3): 11,1 M€ dont...
 - o Musée d'histoire maritime : 9 582 000 €
 - Etudes de programmation du musée d'histoire maritime : 920 000 €
 - Travaux de construction : 6 950 000 €
 - Muséographie : 1 500 000 €
 - Réserves du musée (études) : 150 000 €
 - Préfiguration du musée (travaux, matériel, portail internet) : 62 000 €
 - Réhabilitation de la Cale de l'Eventail (recettes : indemnisation des assurances et dotation de solidarité nationale en faveur des collectivités territoriales touchées



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

par les catastrophes climatiques) : 306 000 €

- Cathédrale (restauration des fonds baptismaux, rénovation des éclairages extérieurs): 105 000 €
- o Grande Passerelle (mobilier jeunesse, livres anciens, signalétique...): 45 000 €
- o Remparts : 215 000 € de rejointoiement et de travaux d'étanchéité, 25 000 € de remise en état de la passerelle des Champs Vauverts.
- Chemin d'accès du Petit Bé (40 000 €) et consolidation de la fortification d'Alet (35 000 €).
- Nouvelle Vague : 39 000 € de GER (gros entretien, renouvellement de matériel) et 40 000 € d'études.
- Conservatoire et ses annexes : 103 100 € de travaux (couverture annexe rue des écoles, peinture et menuiserie parc des chênes...), 45 000 € d'achat d'instruments de musique et 11 820 € de matériels divers.
- Musées (acquisitions et restaurations des collections) : 130 000 €
- o Travaux dans le théâtre L'Hermine (étanchéité du toit terrasse, luminaires intérieurs en LED) : 60 000 €
- o Manoir Jacques Cartier (maçonnerie, façade et mur de clôture) : 35 000 €
- Chapelle Saint-Louis (réfection des lambris et des planchers du chœur) :
 34 000 €

• Sports et Jeunesse (fonction 4) : 2,3 M€ dont...

- o Travaux dans les stades : 1 384 265 € comprenant :
 - Stade de Marville (remplacement du synthétique sur le terrain d'honneur, réfection du parking nord côté tennis, réfection des courts de tennis, complément de sonorisation des tribunes...): 994 900 €
 - Stade Henri Lemarié (étude d'ensemble du complexe, aménagement paysager, abris de touche, réfection des douches des vestiaires) : 233 000 €
 - Stade de l'hippodrome (remise en état du terrain, installation d'un tunnel d'accès, d'une main courante et d'un portail) : 85 000 €
 - Stade Francis Lemarié (aménagement paysager, éclairage du terrain, pare ballon): 37 000 €
 - Matériels des stades : 28 600 €
- o Salles de sport : 405 665 € comprenant :
 - Bellevue (phase 2 des travaux de réhabilitation, remplacement des sorties de secours...): 156 100 €
 - Salle du Panier Fleuri (couverture, ventilation du dojo, grandes portes...) : 98 530 €
 - Tennis de Marville (remplacement éclairage par des LED) : 60 000 €



Affiché le : 7 février 2020 Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

- Salle du Naye (réfection du parquet, sorties de secours, peinture, sanitaires) : 37 815 €
- Gros travaux d'entretien : 25 000 €
- Matériels des salles de sport : 24 000 €.
- o Centres nautiques: 95 290 € dont 60 000 € pour Les Mouettes (racks de stockage, étude pour un nouveau bâtiment) et 30 000 € pour Bon Secours (suppression du puits de jour).
- o Plages (mains courantes, poteaux support, mobi-chair): 73 000 €
- Centre de tir de la Gilbardais (aménagement paysager) : 20 000 €
- Subventions d'équipement aux associations sportives : 139 809 €
- Social (fonction 5): 82 000 € de subvention d'équipement au CCAS.
- Logement parc privé de la Ville (fonction 7): 107 000 € relevant du gros entretien du patrimoine communal locatif et de travaux exceptionnels de copropriétés.
- Aménagement et services urbains (fonction 8) : 12,3 M€

Eu égard à son montant, ce poste mérite d'être détaillé par thématique.

- o Propreté urbaine: 975 000 € dont une hydrocureuse (250 000 €), un engin chargeur (230 000 €), une laveuse de voirie (200 000 €), des corbeilles compactrices (100 000 €), un plateau (60 000 €) et des micro-balayeuses (60 000 €).
- o Eclairage public: 670 000 € dont 150 000 € de travaux pour réduire les consommations, 140 000 € de renouvellement de lanternes, 165 000 € de grosses réparations suite à vandalisme ou accidents, 53 000 € de mise en conformité avec les postes EDF, 115 000 € d'effacements de réseaux (avenue Blaize de Maisonneuve), 25 000 € pour un panneau full LED.
- o Aménagement urbain services communs : 294 000 € dont 242 000 € d'études liées au PLU.
- Equipments de voirie : 128 500 € (mobilier urbain, feux tricolores, signaux, panneaux, jalonnement)
- o Voirie communale : 2 707 500 € dont...
 - Boulevard des Déportés (voie verte) : 330 000 €
 - Pont mobile du Pertuis (participation aux travaux de la région) : 300 000 €
 - Parking de la Varde : 230 000 €
 - Avenue Blaize de Maisonneuve : 205 000 €
 - Avenue de La Varde : 200 000 €
 - Jardin de Picpus : 120 000 €
 - Rue du Lévy (aménagement de sécurité du carrefour) : 60 000 €



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

■ Etudes diverses de voirie : 125 000 €

Ouvrages d'art : 50 000 €

- Travaux de renforcement de la chaussée (385 000 €) et d'accompagnement sur le domaine public (65 000 €).
- Aménagement de zones de circulation apaisée (40 000 €), plan vélo (50 000 €), création d'une liaison vélo Espérance - Maréchal Juin (50 000 €) et travaux d'accessibilité (50 000 €)
- Politique des quartiers : 400 000 €

Espaces verts et aménagement des espaces publics : 951 530 € dont...

- Travaux divers (signalisation des parcs, remplacement du patrimoine arboré, travaux récurrents, politique des quartiers, sécurité des aires de jeux...): 395 500 €
- Jardinières, bacs et plantations : 220 000 €
- Renouvellement des véhicules : 239 000 € dont 180 000 € pour un poids lourd de 19 tonnes.
- Réfection des murs de clôture de La Briantais : 25 000 €

o Autres opérations d'aménagement urbain : 6 345 257 € dont...

- Secteur Marion Dufresne (acquisitions foncières, démolitions, travaux de la voie portuaire): 1 565 450 €
- Hippodrome (réorganisation des espaces professionnels) : 1 360 000 €
- PUP (Plan Urbain Partenarial) Aristide Briand (travaux secteurs 1 et 2) : 650 000 €
- PUP Clos Cadot (acquisitions et travaux rue du colonel Demolins) : 373 000 €
- Acquisitions foncières diverses : 364 500 €
- Rue de la Chaussée (voirie et réseaux) : 270 000 €
- Secteur de la Janais (démolition de l'ancienne fourrière animale, études centrale photovoltaïque) : 250 000 €
- Travaux divers d'urbanisme (raccordements ERDF, clôture, démolitions) : 235 000 €
- Rocabey (opération « Sundeck » travaux rue Ernest Renan) : 230 000 €
- Secteur des Fougerais (voie verte) : 200 817 €



Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

Secteur des Cottages (effacement de réseaux) : 142 000 €

■ PUP Mondésir (travaux rue du Val Saint-Joseph) : 134 000 €

- NPNRU (secteur Etrier / Marville) : 90 000 €
- Falaise rues de la Grande Anguille / de la Chaussée / Etrier (expertise, maitrise d'œuvre) : 60 000 €
- Submersion marine (diagnostic de vulnérabilité du bâti) : 60 000 €

o Aménagement du littoral : 265 000 € dont...

■ Aménagement des chemins du littoral : 150 000 €

Réaménagement du sentier du Grand Bé : 115 000 €

• Action économique (fonction 9) : 0,5 M€ dont...

- La subvention d'équipement au budget annexe Palais du Grand Large : 368 350 €
- o Travaux dans les halles de Rocabey et Saint-Servan : 53 000 €
- Sainte-Ouine (armoires électriques, panneaux de jalonnement) : 27 620 €
- o Schéma directeur de définition du design urbain : 25 000 €

1.2. Remboursement du capital de la dette

Il s'agit du remboursement contractuel des capitaux empruntés pour 8 282 500 € et d'un crédit destiné à procéder à des opérations de gestion active de la dette (remboursement anticipé temporaire par exemple) pour 9 500 000 €.

Article	BP 2019	BP 2020
1641 - Remboursement du capital des emprunts	3 538 380	4 031 500
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	4 135 880	4 251 000
Sous-total remboursement du capital	7 674 260	8 282 500
16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie	9 500 000	9 500 000
1675 - Loyer BEA R1 Capital	82 000	
Total chapitre 16	17 256 260	17 782 500



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

Chapitre	BP 2019	BP 2020	Evolution	Poids en
			en %	%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 393 700,99 €	14 929 307,80 €	20,5%	25,5%
13 - Subventions d'investissement reçues	6 727 361,00 €	4 076 474,00 €	-39,4%	7,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 793 126,50 €	17 693 637,41 €	19,6%	30,2%
27 - Autres immobilisations financières	81 530,00 €	207 700,00 €	154,8%	0,4%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	6 378 340,00 €	9 249 060,00 €	45,0%	15,8%
Sous-Total opérations réelles	40 374 058,49 €	46 156 179,21 €	14,3%	78,7%
040 - Opér. d'ordre de transfert entre section	2 750 000,00 €	2 814 300,00 €	2,3%	4,8%
041 - Opérations patrimoniales	1 120 000,00 €	1 200 000,00 €	7,1%	2,0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 174 327,75 €	6 300 312,75 €	2,0%	10,7%
001 - Résultat d'investissement reporté	2 065 206,73 €	2 155 932,54 €	n.s.	3,7%
Sous-Total opérations d'ordre	12 109 534,48 €	12 470 545,29 €	3,0%	21,3%
Total recettes d'investissement	52 483 592,97 €	58 626 724,50 €	11,7%	100,0%

2.1. Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021 : 6 300 312,75 €)

Ce point a été développé dans la partie consacrée à la section de fonctionnement.

2.2. Les cessions d'immobilisations (chapitre 024 : 9 249 060 €)

Ce sont les prévisions de ventes de terrains ainsi que des cessions diverses dont le terrain des Nielles, l'immeuble rue de la Cloche, le transfert au budget ZAC d'un terrain rue Saint-Fiacre, d'un bâtiment rue de la Chaussée ou encore rue Claude Bernard.

2.3. Les recettes de dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10 : 14 929 307,80

Il s'agit des recettes suivantes :

Article	BP 2019	BP 2020
1068 - Excédents de fonctionnement Capitalisés	9 193 700,99 €	11 329 307,80 €
10222 - F.C.T.V.A	2 000 000,00€	2 400 000,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	1 200 000,00€	1 200 000,00 €
Total chapitre 10	12 393 700,99 €	14 929 307,80 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la reprise du résultat de fonctionnement 2019 qui est affecté au financement de la section d'investissement.

Le FCTVA est fonction du niveau des investissements réalisés l'année précédente.

La taxe d'aménagement est évaluée à 1,2 M€ conformément aux encaissements constatés en 2019.



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020

Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

2.4. Les subventions et participations (chapitre 13 - 4 076 474 €)

Article	BP 2019	BP 2020
1311 - Etat et établissements nationaux	73 500 €	4 000 €
1321 - Etat et établissements nationaux	868 862€	1 280 374 €
1322 - Régions	97 813€	195 625 €
1323 - Départements		200 000 €
13251 - GFP de rattachement	38 334 €	5 000 €
1326 - Autres établissements publics locaux	65 900 €	357 604 €
1327 - Fonds européens	80 000 €	
1328 - Autres	4 602 952 €	1 183 580 €
1342 - Amendes de police	400 000 €	100 000 €
1347 - Dotation de soutien à l'investissement local	500 000 €	750 291 €
Total chapitre 13	6 727 361 €	4 076 474 €

Les subventions versées par l'Etat le sont notamment dans le cadre du TEPCV pour l'aménagement de la Varde (560 000 €) et du Musée d'Histoire Maritime (622 772 € attribués par la Direction Régionale des Affaires Culturelles) mais aussi à travers la dotation de soutien à l'investissement local (750 291 € pour des opérations déjà prévues en 2019).

La Région Bretagne participe à l'aménagement du secteur Marion Dufresne pour 195 625 €.

Le département subventionne la construction du Musée d'Histoire Maritime dans le cadre du contrat de territoire (premier versement estimé à 200 000 € en 2020).

L'hôpital participe aux travaux et au remboursement du matériel et des emprunts (315 604 € au total). Quant au Syndicat Départemental d'Energie, il subventionne l'installation de lanternes à hauteur de 42 000 €.

Il convient également de noter les participations liées aux opérations d'urbanisme qui s'élèvent à 1 114 580 €.

Nous percevrons également 39 000 € de la fondation du patrimoine pour la restauration des cloches de la cathédrale, somme qui sera complétée en cours d'année par le versement des dons collectés par l'association Campana.

2.5. L'emprunt d'équilibre 2020

Article	BP 2019	BP 2020
1641 - Emprunts en euros	5 293 126,50 €	8 193 637,41 €
16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie	9 500 000,00 €	9 500 000,00 €
Total chapitre 16	14 793 126,50 €	17 693 637,41 €

Le niveau particulièrement élevé des dépenses d'équipement implique d'emprunter davantage que les exercices précédents. Cependant, le budget primitif 2020 a été construit



sur la base d'un emprunt d'équilibre qui reste limité grâce à l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement, aux recettes des cessions et à la reprise anticipée des résultats 2019.

L'emprunt d'équilibre se monte ainsi à 8 193 637,41 €.

2.6. Les mouvements d'ordre (Chapitres 040 et 041)

Au chapitre 040 figurent les dotations aux amortissements constatées en 2020 pour 2 814 300 €. Au chapitre 041, sont inscrites les intégrations de frais d'études aux investissements qui sont terminés.



Affiché le : 7 février 2020 Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

BUDGETS ANNEXES

1. ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE

Fonctionnement (Dépenses et Recettes)	9 104 620,00 €
Investissement	11 176 548,72 €
(Dépenses et Recettes)	

Ce budget regroupe plusieurs ZAC. Les opérations réelles (donnant lieu à encaissements ou décaissements) s'élèvent à 6 068 790 € en dépenses avec la répartition suivante par ZAC :

ZAC	Dépenses réelles	Recettes réelles
Général de Gaulle – Bois Aurant	251 121 €	
La Lande Gatelle	565 €	
La Bastille – La Haize		2 640 €
La Houssaye	264 566 €	
Rocabey	50 000 €	
Campus	1 552 370 €	
Caserne de Lorette	3 652 338 €	
SOUS-TOTAL	5 770 960 €	2 640 €
Annuité de la dette	297 830 €	
TOTAL OPERATIONS RELLES	6 068 790 €	2 640 €

Les écritures de stocks (dépenses = recettes) représentent 3 303 460 € en 2020.

La réalisation d'acquisitions importantes (Lorette) et d'aménagements nécessitera de mobiliser des emprunts sur l'exercice 2020 suivant le degré d'avancement des opérations.

2. REGIE DES ZONES INDUSTRIELLES

Fonctionnement (Dépenses et Recettes)	728 974,28 €
Investissement	189 044,25 €
(Dépenses)	

Le périmètre de la Régie des Zones Industrielles concerne les bâtiments rue Augustin Fresnel, rue Claude Bernard, rue de la Ville Es Cours, parking Place des Frères Lamennais, copropriété du Grand Jardin.



Rindre le : 7 levrier 2020 Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

La section de fonctionnement contient principalement les dépenses d'entretien des locaux commerciaux, les impôts fonciers et les charges de copropriété. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 80 525 €.

Les recettes sont constituées des loyers et des récupérations sur charges.

La section d'investissement se trouve en suréquilibre du fait des excédents antérieurs.

3. PALAIS DU GRAND LARGE

Fonctionnement	539 171,00 €
(Dépenses et Recettes)	
Investissement	368 350,00 €
(Dépenses et Recettes)	

Le nouveau budget annexe Palais du Grand Large enregistre toutes les dépenses et recettes afférentes à cet équipement dont celles relatives au BEA et à la délégation de service public confiée à la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ».

4. PORT DE PLAISANCE

Fonctionnement	3 288 699,75 €
(Dépenses et Recettes)	
Investissement	1 751 702,74 €
(Dépenses)	

La section d'investissement est en suréquilibre et le montant des dépenses réelles d'équipements bruts 2020 est de 1 249 300 € (1 267 700 € en 2019) auquel il faut ajouter 451 302,74 € de restes à réaliser 2019.

Les investissements les plus significatifs pour 2020 sont :

- La mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) des pontons : 300 000 €
- L'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'extension du port : 200 000 €
- Le remplacement du marégraphe et de l'afficheur de hauteur d'eau : 80 000 €
- Le remplacement des platelages des catways et des pontons : 73 000 €
- La mise aux normes électriques et l'acquisition de bornes pour les pontons : 60 000 €
- Les travaux de mise en conformité de la station de carburant : 55 000 €
- Le changement du platelage vertical du quai (zone de grue) et l'installation d'un système de commande portatif de la grue : 52 000 €
- Le remplacement des néons et luminaires par des LED : 50 000 €
- L'ajout de flotteurs sur les pontons G et H : 44 000 €
- Les travaux de rénovation de la salle polyvalente : 40 000 €



Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

5. CAMPINGS

Fonctionnement (Dépenses et Recettes)	298 800,00 €
Investissement	27 630,96 €
(Dépenses)	

Le budget des campings a été maintenu en 2020 le temps que le délégataire se mettre en place et afin de solder un certain nombre de dépenses 2019, y compris les restes à réaliser.

La section de fonctionnement a été ramené à environ 50 % du budget précédent.

La section de fonctionnement est équilibrée tandis que la section d'investissement est en suréquilibre (plus de recettes que de dépenses).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission n° 2 du 22 janvier 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

DECIDE

- L'attribution des subventions figurant à l'état annexe B1.7 du document budgétaire conformément à l'article L2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales.
- L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 161 171 € et d'une subvention d'investissement de 368 350 € du budget principal vers le budget annexe Palais du Grand Large.
- L'attribution d'une subvention de 3 935 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) sur le budget annexe du port.

APPROUVE

- Le budget de l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus (budget principal et budgets annexes).

PRECISE

 Que le présent budget porte détermination des besoins de la collectivité au sens du Code des Marchés Publics.

AUTORISE



Affiché le : 7 février 2020 Envoyé en Préfecture le : 7 février 2020 Reçu Préfecture le : 7 février 2020 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20200206-21643-DE-1-1

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer toutes les autorisations administratives et d'urbanisme relatives aux investissements prévus au budget 2020.

ADOPTE

Par 30 voix POUR

6 voix CONTRE (Mme LE GUILLERM L - Mme LE TALLEC M - Mme HERVE C - M. MARTINI J - M. SITE P - M. PERRIN S)

6 ABSTENTIONS (M. LEFEBVRE-DUPUY P - Mme LE HERISSE M - M. BESSEICHE S - M. LURTON G - Mme LE GAGNE A - M. BELLOIR N)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire et par délégation, Le Directeur Général des Services Yves JAVEY

